

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU UNE RÉUNION LES 8 ET 9 MAI 2018 AUX BUREAUX DE L'AIINB À FREDERICTON, JUSTE AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 MAI

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a soumis à l'approbation du Conseil une charte du Conseil, des attributions pour le comité de gouvernance et de direction de l'AIINB et des descriptions de postes. Ce comité continue à se réunir à intervalles réguliers.

Résultats des élections au Conseil

Le scrutin de 2018 dans les régions 1, 3, 5 et 7 a permis d'élire quatre administratrices et administrateurs pour un mandat de deux ans qui débute le 1^{er} septembre 2018. Les nouveaux membres élus au Conseil sont : Joseph Gallant, II; Nathan Wickett, II; Laura Gould, IP; Debbie Walls, II.

Le Conseil tient à remercier les infirmières et infirmiers qui ont été candidats à l'élection de cette année, et remercier les administratrices sortantes pour leur contribution au travail de l'Association.

Changements dans les catégories de membres à l'AIIC

Depuis ses débuts en 1908, l'AIIC est le

porte-parole professionnel national des infirmières et infirmiers autorisés, y compris les infirmières et infirmiers praticiens. Cependant, le 18 juin 2018, à l'assemblée annuelle des membres de l'AIIC, les membres ont voté à l'unanimité en faveur de l'expansion des catégories d'adhésion de l'AIIC pour inclure les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (connus sous le terme de *Registered Practical Nurses* en Ontario) et les infirmières et infirmiers psychiatriques autorisés (réglementés dans les quatre provinces de l'Ouest et au Yukon). Pour en savoir plus, allez à <https://cna-aiic.ca/fr/centre-des-membres/iaaipa>.

Recrutement pour les comités

Le Conseil a approuvé une nouvelle stratégie de recrutement pour les membres du comité qui fait appel à des communications ciblées par courriel et dans les médias sociaux afin d'attirer aussi bien des infirmières et infirmiers que des bénévoles du public pour siéger aux comités permanents.

Nouveau! Exigence d'admission à la profession

Le Conseil d'administration a approuvé le lancement d'un nouveau module de formation qui deviendra une exigence d'admission à la profession pour les infirmières et infirmiers diplômés dès l'automne 2019. Le module porte sur la jurisprudence (les lois qui s'appliquent à la profession infirmière). Une formation sur la jurisprudence dans la profession infirmière et l'évaluation de cette formation est un critère d'admission habituel utilisé par les provinces et les territoires du Canada.

Dossiers chauds

L'AIINB s'efforce actuellement de mettre au point des outils et des ressources pour aider les infirmières et infirmiers à comprendre la légalisation du cannabis ainsi que la gestion par le gouvernement provincial de la crise des opioïdes, et à maintenir leur compétence à ces égards. De l'information est affichée sur le site Web de l'AIINB et sera publiée dans de futurs numéros du cyberbulletin et d'*Info Nursing*.